



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-04-08

Séance du jeudi 9 avril 2026

Date convocation :
1^{er} avril 2026

Nombre de membres
en exercice
23

Présents
22
Votants
23

L'an deux mille vingt-six et le jeudi neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Christophe BOUYALA, Hervé BRAHIC, Morgan CONTE, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Vincent LOPEZ, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEHINI, Annie MERIC, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Clément PHILIP, Emmanuelle NITOT, Framboise RONGIER, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Alain CLEMENT à Luc VEYRAT

Secrétaire de séance : Rino BENELLI

Objet : MEMBRES CONSEIL D'EXPLOITATION RÉGIE DES EAUX

Vu les articles L 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2221-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2224-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R. 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 13/11/2013 approuvant le principe du passage en régie pour la gestion du service public de l'eau potable,

Vu la délibération du 13/11/2013 approuvant le principe du passage en régie pour la gestion du service public de l'assainissement,

Vu la délibération du 13/11/2014 relative à l'approbation des statuts de la régie,

Vu la proposition du Maire adressée au Conseil Municipal relative aux membres du Conseil d'Exploitation,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal, sur proposition du Maire, de désigner les membres du conseil d'exploitation de la régie municipale des Eaux de la Ville de Saint Quentin la Poterie

CONSIDERANT que les statuts de la régie fixent leur nombre à sept,

CONSIDERANT que les statuts de la régie prévoient que les sept membres sont désignés parmi les membres du conseil municipal

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20260409-2026-04-08-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

Le Maire soumet au vote du conseil la proposition des membres du conseil d'exploitation à la présente délibération.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

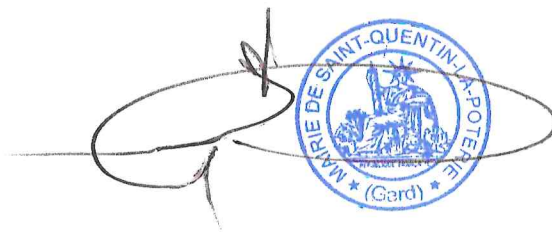
- DESIGNER pour représenter la Ville au sein du conseil d'exploitation de la régie municipale des eaux les représentants suivants :
 - Josette VELAY, Présidente
 - Yvon BONZI
 - Annie MERCI
 - Luc VEYRAT
 - Madeleine MARTINEZ
 - Rino BENELLI
 - Morgan CONTE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Rino BENELLI



Le Maire,
Yvon BONZI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le :

13 AVR. 2026

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20260409-2026-04-08-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026